

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le mercredi treize du mois de décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 8 décembre 2023

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire.*

Mmes Ms: GRASSER Sylvie, VALTAT Roger, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, ERBS Angélique, GUICHARD Serge, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENT EXCUSE: *Mme DAUPHANT Aude; M. JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques.*

ABSENTE: *Mme VAYSSIERE Nora.*

PROCURATIONS: *M. RIONDET Jacques à M. GUICHARD Serge.*

Mme DAUPHANT Aude à Mme JACQUIN Martine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: *Mme GUICHARD Serge.*

Ordre du jour:

- X** Aménagement de la place du 12 juillet 1944 : mission de maîtrise d'œuvre.
- X** Budget 2023 : décision modificative
- X** CCBE : désignation d'un référent Rezo Pouce
- X** Compte rendu de la réunion du 5 décembre concernant la réflexion sur l'entretien des abords de l'axe de bièvre.
- X** Compte rendu des commissions communales
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE
- X** Questions diverses
 - Retour sur le Ticket culture
 - Retour du Téléthon
 - Info concert de fin d'année de la MTF
 - Info concert de Noël « Symphonie »
 - Voeux du Maire

Etat civil

Naissance :

* LAGIER Eloïse : le 21 novembre à Voiron

* LAGIER Eugène : le 21 novembre à Voiron

Mariage :

* DE BELVAL Clément et RIVOIRE Béatrice le 09 décembre à Colombe

Décès :

Le procès verbal de la séance du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité

2023-49-1 : Aménagement de la place du 12 juillet 1944 : mission de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur Maurice BONNARDON, adjoint à la voirie présente au Conseil Municipal la proposition de maîtrise d'oeuvre établie par le cabinet Alp'études pour l'aménagement de la place du 12 juillet 1944 et des jardins attenants.

Cette mission est divisée en plusieurs éléments :

- * Etudes d'Avant-Projets (**AVP**)
- * Etudes de Projets (**PRO**)
- * Assistance aux contrats de Travaux (**ACT**)
- * Visa des plans d'exécution (**VISA**)
- * Direction de l'Exécution des Travaux (**DET**)
- * Assistance aux Opérations de Réception (**AOR**)

Le forfait provisoire d'honoraire est fixé comme suit :

TRANCHE FERME : Place du 12 juillet 1944 :	12 800,00 € HT
TRANCHE OPTIONNELLE : Jardins :	8 000,00 € HT
Soit un total HT de	20 800,00 €
T.V.A 20 %	4 160,00 €
Montant T.T.C	24 960,00 €

Après avoir entendu l'exposé de M. BONNARDON et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Valide cette proposition de Maîtrise d'Oeuvre
- * Charge Mme le Maire de signer ce marché avec le cabinet Alp'Études pour un montant TTC de 24 960, 00 € et d'effectuer toutes démarches nécessaires au déroulement de ces missions.

2023-50-1 : Budget 2023 : décision modificative N° 2

Monsieur Roger VALTAT, adjoint aux finances expose au Conseil Municipal.

En cette fin d'année il a été constaté une insuffisance de crédits sur certains articles du budget 2023. Il est nécessaire de prévoir les virement de crédits ci-dessous pour augmenter ces comptes et alimenter le compte 7391178.

Augmentation sur crédits ouverts

7391178 - Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes :	3 579 €
6531 – Indemnités élus	1 000 €
65541 – Compensat. Charge territoriale	1 700 €

Diminution sur crédits ouverts :

Compte 6413 – Personnel non titulaire :	6 279 €
---	---------

Après avoir entendu l'exposé de M. VALTAT et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les virements de crédits ci-dessus et charge Mme le Maire de faire le nécessaire pour l'application de cette décision.

CCBE : désignation d'un référent Rezo Pouce

Le 5 décembre dernier le comité de pilotage du dispositif Rézo Pouce de la CCBE s'est réuni.

Ce dispositif s'appuie sur les flux existants et sur des valeurs solidaires pour un covoiturage spontané qui remet de la convivialité dans les déplacements

C'est un réseau d'arrêts sécurisés

Une communauté solidaire identifiable

Deux manières d'utiliser le réseau :

* En mode auto-stop sous un panneau identifié

* En covoiturage dynamique avec l'application qui permet aux usagers d'émettre leur souhait de déplacement d'un point A à un point B

Les voitures adhérentes à ce dispositif auront un autocollant sur leur véhicule afin d'être identifiées.

Sur Colombe 3 lieux seront nécessaires sur la route départementale

Un coût annuel de fonctionnement d'environ 5 000 € sera pris en charge par la CCBE

Restera à la charge de la collectivité la mise en place de quelques panneaux.

Afin de pouvoir travailler sur ce dispositif il est nécessaire que chaque commune ait un référent dont la mission sera plutôt axée sur la communication et l'animation pour promouvoir ce système.

Emmanuelle MARC sera la référente de Colombe et Flavien ROBERT-MICHON lui viendra en aide en cas de besoin.

Au sein de Bièvre-Est c'est Jérémy EYMONET qui est chargé de ce dossier.

Compte rendu de la réunion du 5 décembre concernant la réflexion sur l'entretien des abords de l'axe de bièvre.

Mme le Maire retrace les principes relatifs à l'entretien des abords de l'axe de bièvre, évoqués lors de la réunion du 5 décembre dernier,

Normalement l'entretien des ouvrages : ponts, etc... est à la charge de la commune mais jusqu'à ce jour c'est le département qui assure cette mission. Il faut simplement que la collectivité entretienne aux pieds des ponts (il y en a 2 sur colombe) et tout le long du linéaire de l'axe sur les parcelles appartenant à la commune. Les propriétaires privés devraient faire de même sur leurs parcelles; s'ils ne veulent pas ils pourront céder leur terrain au département.

Compte rendu des commissions communales

Roger VALTAT :

La commission « Finances » s'est réunie dernièrement pour faire un point sur les consommations de crédits de l'année 2023 notamment le fonctionnement et a travaillé sur le BP 2024. Il faudra maintenant travailler sur la partie « investissement » et faire des choix pour 2024. Une prochaine réunion sera programmée en début d'année 2024.

Martine JACQUIN :

La commission « animations » s'est réunie et a travaillé sur :

Le ticket culture

L'organisation de la cérémonie des Voeux

La cérémonie du 12 juillet 2024

Compte rendu des commissions de la CCBE

Maurice BONNARDON :

La commission « tourisme » s'est réunie. Un point sur les dossiers « sentiers nature » a été fait. Une consultation a été lancée pour les pupitres, le choix de l'entreprise retenue sera fait lors de la réunion du Conseil Communautaire du 22 janvier.

Flavien ROBERT-MICHON :

La commission Patrimoine - cadre de vie, GDV – gestion des déchets s'est réunie et a travaillé sur :

- * Les prévisions de travaux de voirie d'intérêt communautaire
 - * L'amélioration de l'éclairage public sur les Zones d'Activité
 - * L'extension du siège de la communauté de communes
 - * L'agrandissement de l'auditorium de la médiathèque
-
- * Le bilan de l'activité Gens Du Voyage avec des travaux à prévoir sur les différents aires :
 - De gros travaux sont à prévoir sur l'aire de grand passage.
 - L'aire d'Apprieu va certainement être abandonnée car elle est détruite systématiquement et personne ne veut s'y installer.
 - Pas de gros travaux à faire sur celui du Grand-Lemps seulement un rafraîchissement qui rentre dans le fonctionnement.
 - Des travaux sont à prévoir sur l'aire de Colombe avec le projet de changer le classement de ce terrain.

* Gestion des déchets : une discussion a été engagée sur les heures d'ouverture de la déchetterie ; seules les communes de Colombe et Apprieu se sont manifestées, les modifications demandées portent sur le vendredi et le samedi. En cas de changement il faudra, pour compenser une ouverture supplémentaire prévoir la fermeture d'un autre jour de la semaine.

La mise en place du système de lecture de plaques à l'entrée a entraîné une baisse de 20 % des passages et une baisse de 22 % des dépôts d'encombrants. Il semblerait qu'il y ait eu un impact sur la fréquentation de la déchetterie de la communauté de communes de Bièvre Isère car il a été constaté une augmentation de 5 % de la fréquentation. Ils doivent passer en lecture de plaques au 1^{er} janvier 2024, ce qui entraînera probablement un rééquilibrage.

* Budget : prévision d'une augmentation de la redevance de 8 % pour contrer l'augmentation des salaires, l'accroissement des coûts de la collecte, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui a augmenté de 7 € la tonne, l'embauche d'une personne pendant six mois pour réorganiser la collecte

La redevance passerait de 333 € à 360 € par an pour une famille de 4 personnes.

Martine JACQUIN :

La commission « eau et assainissement » s'est réunie et mène actuellement une réflexion sur la télé-relève : par un véhicule qui passe devant chaque maison et qui relève à distance ou avec une antenne qui assure la télé-relève tous les jours. Ce système aurait un impact sur les erreurs de facturation, la rapidité de détection des fuites et donc sur la diminution des dégrèvements si les fuites sont détectées plus rapidement.

Questions diverses

- Retour sur le Ticket culture

Tous les spectacles se sont joués en majorité par jauge complète. 540 entrées à Colombe avec un spectacle de qualité de MIKE et RIKE.

- Retour du Téléthon

Le concert de JESS and WEST à Colombe a été très apprécié des spectateurs et a produit un bénéfice de 976 €

Le bénéfice des filets garnis était de 1 921 € soit un total de 2 897 € remis au Téléthon.

- Informations :

* La Musique des Terres Froides donnera son concert de fin d'année le 17 décembre à 16 h à Apprieu

* « Symphonie » donnera son concert de Noël le 17 décembre à 15 h 30 à Colombe

* La cérémonie des vœux de 2024 aura lieu le samedi 13 janvier à 10 h 30 au Gymnase.

Avant de clore cette séance, Mme le Maire a tenu à préciser à l'ensemble du conseil municipal qu'il faudra obligatoirement faire un arbitrage important concernant les investissements à prévoir pour les prochaines années ; notamment en ce qui concerne la rénovation du gymnase : pour les 30 % à 40 % d'économie d'énergie il faut compter un investissement d'1 800 000 € comprenant le renforcement de la toiture (même sans panneaux photovoltaïques), l'isolation par l'extérieur en polycarbonate, le chauffage, etc.. Un rendez vous est fixé pour le 3 janvier avec le sous préfet afin d'obtenir des précisions sur le fonds verts (la DETR ce sera 30 % de subvention) . Il faudra donc voir s'il est possible d'emprunter.

Si ce projet n'est pas lancé il faudra attendre 4 ou 5 ans et nous pourrons prévoir d'autres travaux, moins importants : démolition de maisons, vidéo protection, etc.. mais cela ne permettra pas de faire des économies pour autant . Une décision devra être prise courant janvier car la date limite de dépôt des dossiers DETR est fin janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25

*Le Maire,
Martine JACQUIN*

*La secrétaire de séance
Serge GUICHARD*